

CHAMBRE DE COMMERCE DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG



Commerce

Sociétés de participations
financières

Industrie, PMI et PME

Banques

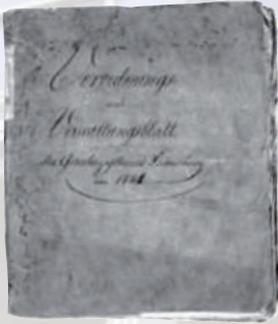
Assurances

Hôtellerie, restauration
et cafetiers





LE SAVIEZ-VOUS ?



Deux ans seulement après l'indépendance du Grand-Duché de Luxembourg, le Roi Grand-Duc Guillaume II fit paraître le 1^{er} octobre 1841 l'arrêté instituant la Chambre de Commerce. Cette création était la première manifestation de l'autonomie d'un État appelé à la gestion de ses propres affaires. Les entrepreneurs se dotaient d'un organe pour défendre leurs intérêts. Le rôle et les missions de la Chambre de Commerce ont été confirmés une première fois par la loi du 4 avril 1924 portant création des chambres professionnelles à base électorale. Le cadre légal régissant la Chambre de Commerce a été réformé et modernisé par la loi du 26 octobre 2010.



LA CHAMBRE DE COMMERCE SE PRÉSENTE...

En tant que chambre professionnelle et établissement public, regroupant les entreprises de tous les secteurs économiques – hormis l'artisanat et l'agriculture – la Chambre de Commerce conçoit sa raison d'être et son rôle dans la défense des intérêts des entreprises luxembourgeoises qui la constituent. Les entreprises affiliées à la Chambre de Commerce constituant un ensemble hétéroclite avec des intérêts sectoriels souvent divergents, la Chambre de Commerce – dans un esprit d'équité envers ses membres – conçoit sa mission primaire dans l'articulation, la représentation et la défense des intérêts de l'ensemble de ses ressortissants. La Chambre de Commerce peut également défendre des intérêts sectoriels à condition que ceux-ci ne soient pas préjudiciables à ceux de l'ensemble de ses ressortissants.

Aujourd'hui, la Chambre de Commerce compte plus de 50.000 ressortissants, occupant 75% du total de l'emploi salarié et représentant 80% du PIB.

L'assemblée plénière de la Chambre de Commerce est composée de 25 membres élus représentant 6 groupes électoraux :

- 1 – Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées ;
- 2 – Sociétés de participations financières ;
- 3 – Industrie, PMI et PME ;
- 4 – Banques, caisses rurales et autres activités financières ;
- 5 – Assurances
- 6 – Hôtellerie, restauration et cafetiers.

Comme les cotisations de ses membres constituent la ressource essentielle de la Chambre de Commerce, celle-ci jouit de l'autonomie financière.

LES MISSIONS

LES MISSIONS OPÉRATIONNELLES DE LA CHAMBRE DE COMMERCE



1 — Intervenir dans la procédure législative par la rédaction d'avis

La mission de promotion des intérêts des entreprises passe en partie par l'intervention de la Chambre de Commerce dans la procédure législative. Le gouvernement a l'obligation de demander l'avis de la Chambre de Commerce pour tout projet de loi ou de règlement grand-ducal concernant les secteurs d'activité représentés par la Chambre. Par ailleurs, la Chambre de Commerce a le droit de soumettre des propositions de loi au gouvernement qui devra les transmettre à la Chambre des députés. Ce sont là deux privilèges fondamentaux de la Chambre de Commerce.

2 — Promouvoir l'esprit d'entreprise, la création et le développement des entreprises

Parallèlement à sa mission essentielle de conseiller et d'assister tout entrepreneur dans son projet de création ou de développement d'entreprise, la Chambre de Commerce conçoit son rôle aussi dans la sensibilisation du public aux idéaux du commerce, de la création d'entreprise et de la création de valeur ajoutée. La promotion de l'esprit d'entreprise et d'un environnement favorable à la création d'entreprise est, par conséquent, une des préoccupations majeures de la Chambre de Commerce.

3 — Promouvoir les relations économiques et commerciales avec l'étranger

Une des premières missions de la Chambre de Commerce est d'accompagner les entreprises sur les marchés étrangers. Ce soutien actif à la conquête de nouveaux marchés se présente sous différentes formes: missions économiques, salons de coopération, visites accompagnées de foires internationales, mise à disposition de stands collectifs, journées d'opportunités d'affaires, diffusion d'informations, etc.

4 — Agir pour un système d'enseignement et une offre de formation adaptée aux besoins des entreprises

A travers la «Luxembourg School for Commerce» (LSC), lancée le 1^{er} octobre 2009, la Chambre de Commerce répond aux besoins en qualification des entreprises et des individus et aux exigences d'un marché de la formation de plus en plus compétitif. L'offre de la LSC s'articule autour de trois grands axes: la formation professionnelle initiale, la formation professionnelle continue et la formation universitaire. La LSC est également le partenaire des pouvoirs publics pour toute question touchant à l'organisation de la formation professionnelle au Luxembourg.

5 — Prestataire de services aux entreprises et au public

Aujourd'hui, la Chambre de Commerce se positionne également et avant tout comme prestataire de services pour ses ressortissants et pour toute personne intéressée par l'exercice d'une activité commerciale, financière et industrielle au Luxembourg.

6 — Informer le public et animer le débat en tant que partenaire et porte-parole indépendant de l'économie du marché («think tank» et force de proposition)

Forte de plus de 50.000 entreprises affiliées représentant quelque 80% du PIB, la Chambre de Commerce est le porte-parole légitime et attitré du marché et des acteurs qui le constituent. A ce titre, la Chambre de Commerce intervient comme «think tank» et anime le débat politique et public par ses prises de position.

LES MISSIONS DE LA CHAMBRE DE COMMERCE SONT MISES EN OEUVRE PAR SIX DIRECTIONS ET LA LSC

Avis et Affaires Juridiques

Services aux PME

Affaires Economiques

Affaires Internationales

Administration & Finances

Communication & Médias

LSC, organisme de formation de la Chambre de Commerce

AVIS ET AFFAIRES JURIDIQUES



En vertu des dispositions de la loi du 26 octobre 2010, l'avis de la Chambre de Commerce doit être demandé pour l'ensemble des lois, règlements grand-ducaux et règlements ministériels qui concernent les professions ressortissant de la Chambre de Commerce. La Chambre de Commerce est également consultée pour avis sur le budget de l'Etat qui est ensuite soumis aux délibérations et au vote de la Chambre des députés. Par ailleurs, s'agissant des exercices écoulés, elle fait ses observations sur l'emploi des crédits du budget de l'Etat qui ont été alloués dans l'intérêt du commerce, de l'industrie, des finances et des services, ainsi que sur les nouvelles allocations à proposer pour l'exercice suivant. La Chambre de Commerce peut également se saisir elle-même et formuler tout avis au gouvernement sur toute matière entrant dans le cadre de son objet ou de ses missions ou ressortant de l'intérêt économique des secteurs représentés par elle. En outre, la Chambre de Commerce a la faculté de faire des propositions au gouvernement, à charge pour ce dernier de les examiner et de les soumettre à la Chambre des députés, lorsque leur objet rentre dans la compétence de celle-ci.

Dans ses avis, la Chambre de Commerce défend en priorité les intérêts de ses ressortissants. Par ce biais, elle soumet aux autorités publiques ses points de vue et ses propositions concernant, directement ou indirectement, l'économie et la société luxembourgeoise, en général, et ses différents secteurs ou les entreprises, en particulier. Les avis sont rédigés au sein de la Chambre de Commerce, et coordonnés par la direction Avis et Affaires Juridiques.



Le Centre d'arbitrage de la Chambre de Commerce

La Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg dispose de son propre Centre d'arbitrage dont l'objet est d'offrir une alternative aux règlements judiciaires des litiges qui s'avèrent souvent trop longs, coûteux et peu adaptés à la technicité et complexité du monde des affaires.

Le Centre d'arbitrage fonctionne sous l'autorité d'un Conseil d'arbitrage composé de cinq membres dont le président du Comité national luxembourgeois de la Chambre de Commerce Internationale (CCI), le membre luxembourgeois de la Cour d'arbitrage de la CCI, le bâtonnier de l'Ordre des avocats de Luxembourg, le directeur général de la Chambre de Commerce et le président de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE).

Les avantages d'une procédure d'arbitrage par rapport à une procédure judiciaire classique sont multiples :

> Confidentialité et discrétion

contrairement à une procédure judiciaire en principe publique, le Centre d'arbitrage garantit la confidentialité de l'arbitrage, assurant ainsi la non divulgation de l'existence même du litige et le secret des informations et de savoir-faire éventuellement en cause ;

> Rapidité

le délai maximal dans lequel le ou les arbitre(s) doit(vent) rendre la sentence est fixé à 6 mois ;

> Sécurité juridique

la sentence arbitrale peut rapidement être exécutée dans les 145 pays du monde ayant adhéré à la Convention de New York du 10 juin 1958 pour la reconnaissance de l'exécution des sentences arbitrales étrangères ;

> Professionnalisme des arbitres

face à des affaires de plus en plus complexes, les juges étatiques appelés à statuer sur un litige ne possèdent pas nécessairement les compétences spécialisées requises. Dans le cadre d'une procédure d'arbitrage, les parties ont la possibilité soit de choisir elles-mêmes leur(s) arbitre(s), soit de confier au Centre d'arbitrage le soin de choisir parmi des personnes présentant toutes les garanties de professionnalisme, dans un domaine précis faisant l'objet du litige ;

> Procédure unique

dans un litige présentant un caractère international, il existe un risque de multiplication de procédures judiciaires, longues et coûteuses. L'arbitrage se résume à une seule procédure, soumise au Règlement d'arbitrage et à la législation déterminée par les parties ;

> Caractère moins onéreux

les frais engendrés par des procédures judiciaires souvent complexes peuvent s'avérer élevés. En comparaison, l'arbitrage est en général moins onéreux.



Centre de Médiation
Civile et Commerciale

> Le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC)

Le Centre de Médiation Civile et Commerciale (CMCC) a été créé, le 13 mars 2003, sous le nom de Centre de Médiation du Barreau de Luxembourg par l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg, la Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers et a été renommé et restructuré le 27 avril 2012 suite à l'entrée en vigueur de la loi sur la médiation en matière civile et commerciale du 24 février 2012.

Cette association sans but lucratif a pour objet de favoriser la connaissance et la compréhension de la médiation, de créer un climat la favorisant en ayant recours à des médiateurs qualifiés, choisis par le Centre et s'enrichissant mutuellement de leurs expériences, d'offrir aux entreprises et aux particuliers un mode de règlement simple de leurs différends.

L'association s'adresse aux entreprises ainsi qu'aux particuliers dans le cadre du règlement de leurs litiges civils, commerciaux ou sociaux.

La médiation, selon la loi, est «le processus structuré dans lequel deux ou plusieurs parties à un litige tentent volontairement par elles-mêmes, de parvenir à un accord sur la résolution de leur litige avec l'aide d'un médiateur indépendant, impartial et compétent.» La procédure de médiation s'applique autant aux conflits nationaux que transfrontaliers.

La médiation est un moyen efficace, rapide et relativement peu onéreux par rapport à une procédure judiciaire classique, voire d'arbitrage, pour régler un litige, tout en garantissant aux parties une confidentialité, spécialement en cas d'échec de la médiation. Au-delà du règlement ou non de leur différend, les parties peuvent envisager le maintien de relations professionnelles et sociales qui, dans le cadre d'une procédure judiciaire classique, risqueraient d'être altérées définitivement. Une procédure de médiation permet aux parties de choisir une personne qui revêt les compétences techniques et/ou juridiques adaptées au litige qui les oppose, tout comme en matière d'arbitrage.

La loi garantit la confidentialité de la médiation. Elle assure également que les droits respectifs des parties ne se prescrivent pas pendant la durée de la procédure de médiation. De plus, l'accord trouvé pourra être homologué et aura ainsi la même valeur qu'un jugement susceptible d'être exécuté.

SERVICES AUX PME

La direction Services aux PME a pour mission de défendre les intérêts des ressortissants de la Chambre de Commerce, en particulier de ceux relevant du commerce de gros et de détail, de l'hôtellerie-restauration, du transport et d'autres activités de services, de dispenser, notamment par l'Espace Entreprises, conseils et assistance aux entreprises, ainsi qu'aux créateurs d'entreprises, de promouvoir l'esprit d'entreprise et d'œuvrer vers la simplification administrative.

Les moyens mis en œuvre sont variés : interventions auprès des pouvoirs publics ; conseil et assistance personnalisés ; campagnes de sensibilisation et d'information (conférences, manifestations, publications, interventions auprès des médias) ; soutien actif aux projets de création d'entreprises ; concertation aux niveaux national, régional et international avec d'autres organisations poursuivant des objectifs similaires, etc.

La direction Services aux PME représente également les intérêts des entreprises auprès des autorités compétentes et siège aux différentes commissions statuant sur l'octroi des autorisations d'établissement ou bien encore des financements ou subventions. Par ailleurs, la direction travaille étroitement avec les instances nationales gouvernementales dans l'objectif d'atteindre une simplification et une réduction des démarches administratives imposées aux entreprises.



ESPACE ENTREPRISES

L'Espace Entreprises : un guichet unique pour faciliter les démarches

L'Espace Entreprises (www.espace-entreprises.lu) est un guichet unique à l'attention de tous ceux qui cherchent de l'aide dans les procédures administratives auxquelles ils se voient confrontés dans le cadre de la création et du développement d'une entreprise. Il fait partie du réseau luxembourgeois des guichets uniques mis en place dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Services. Ce réseau est actuellement constitué de deux guichets uniques «physiques», que sont l'Espace Entreprises de la Chambre de Commerce et Contact Entreprises de la Chambre des Métiers, ainsi que du guichet unique virtuel du Gouvernement De Guichet (www.guichet.lu).

Tout un chacun qui désire se lancer en indépendance, prévoit de reprendre ou créer une entreprise, peut s'adresser aux conseillers de l'Espace Entreprises qui redirigeront le client le cas échéant vers la structure de soutien dédiée.

La panoplie de services fournis à titre gratuit comprend entre autres: le conseil et l'assistance en matière de droit d'établissement, d'aides et de financements publics ; le conseil et l'assistance en matière de transmission d'entreprises et le conseil en matière de droit du travail individuel, droit des assurances sociales, droit de la concurrence, droit des sociétés et du commerce, ainsi que de fiscalité directe et indirecte.



BUSINESS EXCHANGE

L'initiative Business Exchange

Pour faciliter les recherches des futurs repreneurs, la Chambre de Commerce a lancé l'initiative BusinessExchange, une cellule spécifique d'aiguillage et de conseil couplée à la plateforme Internet de cession-reprise Opportunet, gérée en coopération avec les Chambres de Commerce d'Alsace et de Lorraine.

Plus d'informations sur: www.business-exchange.lu

LBAN



LUXEMBOURG
BUSINESS ANGEL NETWORK

Le réseau luxembourgeois de Business Angels

Le réseau LBAN est une plateforme de rencontre et de matching entre investisseurs privés et porteurs de projet entrepreneuriaux en phase d'amorçage.

Plus d'informations sur: www.lban.lu



La Mutualité de Cautionnement et d'Aide aux Commerçants : un atout de taille pour les entreprises

L'objectif général de la Mutualité est l'assistance pratique et financière en matière de création et de développement d'entreprises. Son but est de faciliter l'accès au financement bancaire des PME affiliées à la Chambre de Commerce en se portant garante auprès des établissements de crédit agréés au Luxembourg pour les prêts d'investissement lorsque les garanties disponibles s'avèrent insuffisantes.

Plus d'informations sur : www.mcac.lu



Le BusinessMentoring

Le mentorat est un accompagnement bénévole, à caractère confidentiel, apporté par un chef d'entreprise expérimenté dit le «mentor», à un «jeune» dirigeant d'entreprise, le «mentoré». Le programme BusinessMentoring repose sur des rencontres entre mentors et mentorés sur une période de 12 à 18 mois et vise notamment l'augmentation des compétences personnelles et managériales des entrepreneurs accompagnés.

Plus d'informations sur www.businessmentoring.lu



Le parcours interrégional de plan d'affaires 1,2,3 GO

Le réseau de coaches 1,2,3 GO a pour mission de promouvoir l'esprit d'entreprise et l'innovation en Grande Région par le biais de son parcours de plan d'affaires. Il a été créé en l'an 2000 par la Chambre de Commerce, Luxinnovation et la FEDIL, et est porté par l' a.s.b.l. Business Initiative.

L'objectif principal du réseau 1,2,3 GO, organisé en éditions, consiste à aider les porteurs de projet à transformer leurs idées innovantes en un plan d'affaires convaincant, par le biais de coaching gratuit offert aux porteurs de projets de création ou de diversification de PME. Plus d'informations sur www.123go-networking.org

Depuis 2011, le parcours 1,2,3 GO Social a pour but d'accompagner des porteurs de projets d'entreprises à dimension sociale ou solidaire au Grand-duché de Luxembourg.

Les projets retenus sur base de l'innovation sociale (finalité de service à la collectivité plutôt que finalité de profit) et de la faisabilité économique, sont mis en relation avec des coaches qui accompagneront les porteurs de projets dans l'élaboration de leur dossier d'opportunité et la rédaction de leur Business Plan Social pendant plusieurs mois.

Plus d'informations sur: www.123gosocial.lu

AFFAIRES ÉCONOMIQUES

La direction Affaires Economiques de la Chambre de Commerce a pour mission principale d'observer, d'analyser et de commenter l'environnement socio-économique dans lequel évoluent les entreprises, ainsi que de contribuer à promouvoir un développement compétitif et durable de l'économie luxembourgeoise. Cette responsabilité se décline en quatre domaines d'activités principaux :



1 — L'articulation des intérêts des opérateurs de l'économie luxembourgeoise

La direction Affaires Economiques élabore régulièrement des textes sous forme d'avis, de prises de position ou de recommandations en vue de lancer la réflexion, de contribuer au débat public, voire de sensibiliser les entreprises ou les citoyens à des thèmes qui concernent directement ou indirectement l'environnement socio-économique du pays. Dans l'exercice de cette mission, la direction Affaires Economiques veille constamment à évaluer les actions prioritaires à mener dans l'intérêt de l'économie luxembourgeoise et des ressortissants de la Chambre de Commerce.

La rédaction d'avis sur des projets de loi et des projets de règlements grand-ducaux constitue une activité importante de la direction Affaires Economiques. L'avis le plus important est celui relatif au projet de loi annuelle concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat.

La direction Affaires Economiques adresse par ailleurs des propositions et des recommandations aux pouvoirs publics, notamment lors des élections législatives, tel qu'en 2013 à travers le bulletin économique Actualité & Tendances intitulé « Entreprise Luxembourg 3.0 - Un plan AAA pour le Luxembourg. Ambition,

Anticipation, Assainissement». Elle élabore des documents de réflexion stratégique, en outre, elle fournit diverses contributions qui sont publiées dans le « Merkur », le magazine de la Chambre de Commerce.



(De g. à dr.) Patrick Ernzer, directeur Communication et Médias; Marc Wagener, directeur Affaires Economiques; Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce et Christel Chatelain, attachée aux Affaires Economiques lors de la présentation de l'Avis de la Chambre de Commerce sur le budget de l'Etat 2014

2 — La promotion d'un cadre propice au développement durable et compétitif de l'économie luxembourgeoise

La direction Affaires Economiques participe à l'élaboration de nombreuses enquêtes nationales, européennes et internationales concernant l'évolution conjoncturelle et la situation structurelle de notre économie. A ce titre, elle collabore notamment avec le Stateg, Eurochambres, l'International Institute for Management Development ainsi que le Forum Economique Mondial. Elle participe à des entrevues avec des représentants d'organisations internationales, telles que la Commission européenne, l'OCDE, le FMI ou la Banque mondiale.

En vue de disposer constamment d'un argumentaire performant et actualisé visant à promouvoir le Luxembourg auprès des investisseurs étrangers, la direction Affaires Economiques a mis en place une cellule de veille compétitive, dont la mission principale consiste à rassembler toute une batterie de données macro-économiques, micro-économiques, conjoncturelles et structurelles du Luxembourg, pouvant être comparées à celles disponibles à l'étranger. Les collaborateurs des Affaires économiques représentent par ailleurs les intérêts des entreprises luxembourgeoises dans une quarantaine de groupe de travail, de commission, de comité ou d'initiatives mises en place tant par le secteur privé que par le secteur public.



Créée à l'initiative de la Chambre de Commerce, l'a.s.b.l IDEA est un laboratoire d'idées, une plateforme de réflexion publiant régulièrement des analyses sur l'actualité et les développements socio-économiques du pays pouvant alimenter le débat public et politique

3 — La promotion du Luxembourg comme centre international d'affaires et comme site d'implantation de premier choix

Dans le cadre de sa mission de promotion de l'économie luxembourgeoise, la direction Affaires Economiques a élaboré, en collaboration avec le Service Communication, une brochure informative disponible en plusieurs langues, intitulée «Vivre & Travailler au Luxembourg».

La direction Affaires Economiques collabore également de manière étroite avec les grands cabinets internationaux de consultance à travers diverses publications, avec le «Luxemburger Wort» et la société KPMG dans le cadre du «Luxembourg Business Compass», avec la société PwC pour «Luxembourg, where else».

4 — L'assistance, le conseil et l'information aux entreprises et au grand public

La direction Affaires Economiques fournit également des renseignements et des informations aux entreprises, aux pouvoirs publics, à la presse, aux particuliers et aux étudiants, concernant l'environnement économique, financier et social du Luxembourg, les différents secteurs de l'économie et les statistiques disponibles dans ces domaines.

Afin de présenter de manière ludique les chiffres-clés de l'économie luxembourgeoise, la direction Affaires Economiques publie, depuis plusieurs années, la brochure «Luxembourg : Petit pays, Grands nombres». Les collaborateurs des Affaires Economiques interviennent aussi régulièrement auprès du grand public, notamment à travers des présentations-débats au sujet de l'économie luxembourgeoise et co-organisent des événements et des conférences, tels que les «Journées de l'Economie» ou le cycle de conférences «Deutsch-Luxemburgische Wirtschaftskonferenz», organisées en collaboration avec l'ambassade de la République Fédérale d'Allemagne. Les économistes de la Chambre de Commerce animent par ailleurs, dans le cadre du projet «Relation école entreprise» de la Chambre de Commerce, un atelier portant sur l'économie luxembourgeoise dans de nombreux lycées du pays, suite à la demande de ces derniers.



Sur son blog www.carlothelenblog.lu, Carlo Thelen, chef économiste et directeur général de la Chambre de Commerce partage avec le lecteur des informations sur l'économie luxembourgeoise, sur les fondements et mécanismes économiques en général, ainsi que sur l'actualité socio-économique

AFFAIRES INTERNATIONALES

La mission principale de la direction Affaires Internationales de la Chambre de Commerce est de promouvoir les activités d'internationalisation des entreprises et de les assister en vue du développement des exportations et des importations de leurs biens et services. Ce soutien actif à la conquête de nouveaux marchés se présente sous différentes formes : missions de promotion économique, salons de coopération internationale, visites accompagnées à des salons professionnels à l'étranger, mise à disposition d'un stand collectif et journées d'opportunités d'affaires. Une autre mission importante de ce service est la mise à disposition d'informations sur les marchés étrangers. A cet effet, il organise régulièrement des séminaires et des rencontres individuelles avec des attachés commerciaux pouvant renseigner les personnes intéressées sur le marché de leur choix.

Pour faciliter le développement des entreprises luxembourgeoises sur les marchés étrangers, la direction encourage fortement la mise en relation d'entreprises nationales avec des entreprises étrangères, notamment en informant sur les opportunités d'affaires à l'étranger et en accueillant des délégations étrangères au Grand-Duché de Luxembourg.

Les Affaires Internationales proposent des conseils spécialisés en matière de marchés étrangers.



Deux agences pour promouvoir le Luxembourg

Avec Luxembourg for Business et Luxembourg for Finance, le Luxembourg s'est doté de deux agences de promotion, qui ont pour objectif de présenter et d'expliquer d'une manière active et professionnelle, dans le monde entier, les nombreux avantages du Grand-Duché comme partenaire stratégique de premier choix. Les deux agences, qui sont à la fois messagers et promoteurs de l'économie luxembourgeoise, travaillent en étroite collaboration. Elles sont nées de la coopération du secteur public et du secteur privé et constituent à ce titre une démarche innovante en matière de promotion et de développement économiques. La Chambre de Commerce est membre fondateur et partenaire actif des deux agences. Plus d'informations sur www.luxembourgforbusiness.lu et www.lff.lu



Enterprise Europe Network - Luxembourg : l'Europe à la portée de votre entreprise

Créé en 1987 afin d'offrir aux entreprises un service d'information et d'assistance/conseil dans les domaines communautaires les plus variés, l'Euro Info Centre - Luxembourg PME/PMI a, depuis sa constitution, eu comme vocation principale d'informer, d'accompagner et d'aider les entreprises nationales dans le cadre du processus d'intégration européenne et de les assister afin de mieux connaître les opportunités et les enjeux d'un grand marché européen aux dimensions élargies.

Depuis le 1^{er} janvier 2008, un nouveau réseau d'appui aux entreprises sur les questions européennes, «Enterprise Europe Network», a été créé par la Commission européenne. Il regroupe le réseau des Euro Info Centres (EIC) et les Centres Relais Innovation (CRI), dont les activités sont menées de concert avec la Chambre de Commerce, la Chambre des Métiers et Luxinnovation.

En complément des missions d'information et de conseil sur le marché intérieur (réglementation, financement, programmes européens, coopération interentreprises, ...), ce nouveau réseau accompagne les entreprises dans les domaines de l'innovation, du transfert de technologie et de la recherche et développement européenne.



Certification et labellisation

Dans le contexte des actions de promotion des produits nationaux sur les marchés étrangers, la Chambre de Commerce peut accorder le label «Made in Luxembourg» par l'intermédiaire des Affaires Internationales. Cette marque, créée en 1984 sur initiative du ministère des Affaires étrangères, de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers, sert à identifier l'origine luxembourgeoise des produits et services. Il permet, d'une part, d'informer le consommateur luxembourgeois sur les produits indigènes et, d'autre part, de mieux faire connaître les produits nationaux de qualité à l'étranger. L'utilisation du label peut être multiple, que ce soit par apposition sur le produit même ou sur le papier à lettre de l'entreprise, sur le matériel publicitaire ou sur les documents commerciaux. L'entreprise doit néanmoins veiller à ce que le rapport direct entre le produit pour lequel le droit d'usage a été octroyé et le label soit respecté. Pour plus d'informations: label@cc.lu



Export Award

L'Office du Ducroire (ODL) et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, en partenariat avec les agences Luxembourg for Business (LFB) et Luxembourg for Finance (LFF), ont lancé un nouveau prix pour récompenser des PME luxembourgeoises qui se sont démarquées par leurs initiatives et résultats en matière d'internationalisation de leurs activités. Le prix, qui s'adresse aux PME de tous les secteurs économiques, se place dans le contexte des actions que la Chambre de Commerce mène en matière de sa politique de soutien aux PME. Par PME il faut entendre micro-, petites et moyennes entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions d'euros ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros. L'«Export Award» est décerné tous les deux ans et a été remis pour la première fois le 2 décembre 2011 à l'occasion du 50^e anniversaire de l'ODL. Le prix a pour objectif d'honorer les PME qui, grâce à leurs efforts d'internationalisation, ont fait du commerce extérieur l'élément le plus dynamique et compétitif de l'économie luxembourgeoise. En tant qu'économie de petit espace, au cœur de l'Europe, le Luxembourg est le pays ayant le degré d'ouverture le plus élevé de l'UE. De plus, le Luxembourg exporte plus de 80% de sa production nationale de biens et services. En mettant à l'honneur les entreprises dans leurs démarches d'expansion à l'international, l'«Export Award» contribue à améliorer leur notoriété. Pour plus d'informations : www.export-award.lu



Le concept «b2fair»: une méthode simple pour maximiser votre participation aux foires internationales

Dans un monde globalisé où le commerce international est florissant, les PME et PMI ont tout intérêt à prendre part aux échanges internationaux et à étendre leurs marchés. Les foires et salons internationaux, ainsi que les partenariats de coopération internationaux restent deux canaux privilégiés pour les PME à la recherche de partenaires potentiels sur les marchés étrangers. Le concept «b2fair» combine foires, salons internationaux et échanges de coopération préparés au préalable. Les avantages des deux formes de développement du marché sont réunis: la large gamme de produits/services offerts et le réservoir de contacts potentiels des foires, associés à une sélection sur mesure de partenaires.

AFFAIRES INTERNATIONALES



Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l.

Le Cluster for Logistics Luxembourg a.s.b.l. a été initié par sept membres fondateurs, dont la Chambre de Commerce. L'objectif poursuivi par la création de ce cluster est d'identifier et de favoriser les initiatives adéquates pour le développement du secteur logistique, un des secteurs-clés de la politique de développement et de diversification économiques du gouvernement.

Un site Internet entièrement dédié aux activités de ce cluster est en ligne sous : www.clusterforlogistics.lu. Le site héberge une plate-forme interactive avec une partie «grand public» et un accès réservé aux membres du Cluster, afin de favoriser l'échange d'informations et d'assurer un suivi efficace des actions menées par différents groupes de travail. Plusieurs centaines de représentants d'entreprises participent à cette plate-forme.



L'Office du Dueroire: guichet unique pour les exportateurs

La conquête de nouveaux marchés figure parmi les principaux défis de la vie d'une entreprise. L'exportation, que ce soit vers des marchés limitrophes, vers les marchés des nouveaux Etats membres de l'Union européenne, voire la grande exportation, constitue une opportunité qui permet aux entreprises de développer leur activité et d'augmenter leur chiffre d'affaires. S'engager sur des marchés étrangers n'est néanmoins pas sans risques. L'Office du Dueroire a la volonté d'épauler les entreprises luxembourgeoises dans cette tâche souvent difficile et les soutient dans leurs démarches en les aidant dans leur recherche de nouveaux marchés à l'exportation sous forme de remboursement partiel des frais liés à la promotion, à la formation à l'exportation et à la participation à des foires (aides à l'exportation). Par ailleurs, l'entreprise qui identifie de nouveaux clients à l'étranger peut utiliser le filet de sécurité du Dueroire pour se mettre à l'abri des mauvais payeurs, mais également pour se couvrir contre l'insolvabilité de ses clients existants et contre les risques politiques (Assurance-crédit).

L'Office du Dueroire est un établissement public créé en 1961. Son secrétariat est assuré par la Chambre de Commerce, qui met à disposition son personnel. Pour plus d'informations: www.odl.lu



Les 12 et 13 juin 2013, les GR Business Days ont rassemblé plus de 120 entreprises de la Grande-Région et attiré près de 3000 visiteurs



(De g. à d.) Pierre Gramegna, ministre des Finances, Duncan Lewis, ambassadeur d'Australie et Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce, à l'issue d'une table ronde sur le thème de la promotion des échanges commerciaux entre entreprises luxembourgeoises et australiennes et le lancement des négociations d'une convention bilatérale de non double imposition

ADMINISTRATION & FINANCES

La direction Administration & Finances a diverses attributions. Elle gère le répertoire central des entreprises affiliées à la Chambre de Commerce (rôle des ressortissants) et est responsable de la perception des cotisations. Elle est également en charge de la gestion de la trésorerie de la Chambre de Commerce et de l'établissement du bilan. La direction Administration & Finances assure le suivi de la gestion administrative et contrôle l'exécution des budgets. Enfin, elle est responsable de la mise en place et de la gestion des outils informatiques de la Chambre de Commerce.





LSC

Pour faire face à un marché de l'emploi et un environnement économique en constante évolution, la formation professionnelle, tant initiale que continue, doit s'adapter aux besoins des entreprises et des particuliers. C'est pour mieux aider ces derniers à relever leurs défis que la Chambre de Commerce a rassemblé en 2009 toute son offre de formation au sein de la LSC. Loin de se limiter à la seule création d'une offre de formation de qualité en adéquation avec les demandes du marché, la LSC est un acteur incontournable dans tout ce qui a trait à l'encadrement et à l'organisation de la formation professionnelle au Luxembourg. La LSC s'engage pour la création d'une culture de formation auprès des entreprises, des pouvoirs publics et du public en général. Par ailleurs, elle coordonne avec les autres directions de la Chambre de Commerce les activités visant à stimuler les relations «Ecoles-Entreprises»



LES TROIS GRANDS PILIERS DES ACTIVITÉS DE FORMATION DE LA LSC SONT:

- la formation **professionnelle initiale** (FPI)
(formation initiale et apprentissage)
- la formation **professionnelle continue** (FPC)
- la formation **universitaire** (FUN)



La vocation de la LSC est de développer et de mettre en œuvre une offre de formation de qualité, adaptée aux demandes en formation exprimées par ses nombreux clients tout en étant en permanence à l'écoute des besoins en formation des entreprises.

Son activité phare consiste donc à développer et à réaliser une offre de formation aussi complète que possible. Pour ce faire, elle collabore étroitement avec les entreprises et les principaux acteurs de la formation aux niveaux national, régional et international.

Formation professionnelle initiale

Au niveau de la formation professionnelle initiale, la LSC accompagne et donne ses avis sur l'enseignement professionnel (proposition de programmes d'enseignement, de mesures et de modalités de fonctionnement de l'enseignement secondaire technique). Elle organise et gère l'apprentissage dans les professions des secteurs du commerce, de l'Horeca, de l'industrie et des services (établissement des professions sujettes à l'apprentissage, élaboration des programmes d'apprentissage, surveillance générale de l'apprentissage et élaboration des modalités de fonctionnement) en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et les autres chambres professionnelles.

Formation professionnelle continue

Le volet formation professionnelle continue se caractérise par l'organisation de formations continues adaptées aux besoins des nombreux clients de la LSC. Elle est l'instrument choisi par la LSC afin de conférer aux bénéficiaires des connaissances ou bien des compétences spécifiques, soit pour accéder à diverses professions réglementées par le législateur, soit pour progresser sur le plan professionnel.

L'offre FPC se décline en plusieurs domaines de formation à savoir :

- > Création et gestion d'entreprise
- > Comptabilité et finance
- > Développement de l'entreprise à l'international
- > Droit
- > Fiscalité
- > Innovation et créativité
- > Langues
- > Marketing et communication
- > Propriété intellectuelle
- > Ressources humaines et formation
- > Qualité Sécurité Environnement
- > Responsabilité sociale de l'entreprise
- > Formations sectorielles

Par ailleurs, à travers son programme «LSC Inhouse» la LSC développe des formations sur mesure. En plus elle s'engage aussi dans la formation de reconversion professionnelle et dans la «Validation des Acquis de l'Expérience» (VAE).

Formation universitaire

Via l'axe formation universitaire, la LSC cible d'un côté les actifs professionnels souhaitant acquérir un diplôme de type «Bachelor» ou «Master» en dehors des heures de travail régulières, et de l'autre côté les futurs étudiants en «plein-temps». A travers des partenariats avec des acteurs de renommée comme l'Université du Luxembourg, l'eufom European University for Economics and Management, ou encore BBI Luxembourg School for International Hospitality and Tourism Business, la LSC propose des cursus universitaires à forte valeur ajoutée en adéquation avec les besoins du marché.

La LSC, plus qu'une offre de formation

La qualité des services demeure la ligne conductrice de la LSC, dont la démarche repose sur la recherche d'une amélioration permanente. Ainsi, la LSC agit aussi pour un cadre législatif et réglementaire propice au développement d'un système de formation et d'enseignement performant. Elle est l'interface de choix entre le monde économique et les pouvoirs publics.

Depuis la création de la LSC, la Chambre de Commerce peut se considérer à juste titre comme l'acteur de référence dans le domaine de la formation à l'attention des secteurs organisés en son sein. Ceci est d'une importance non négligeable, lorsque l'on sait que la formation reste un moteur incontournable de développement de la compétitivité des entreprises.

La LSC a son indépendance opérationnelle et budgétaire avec ses propres organes de décision et de gestion. Plus d'informations: www.lsc.lu

CENTRE DE CONFÉRENCES ET CENTRE DE FORMATION

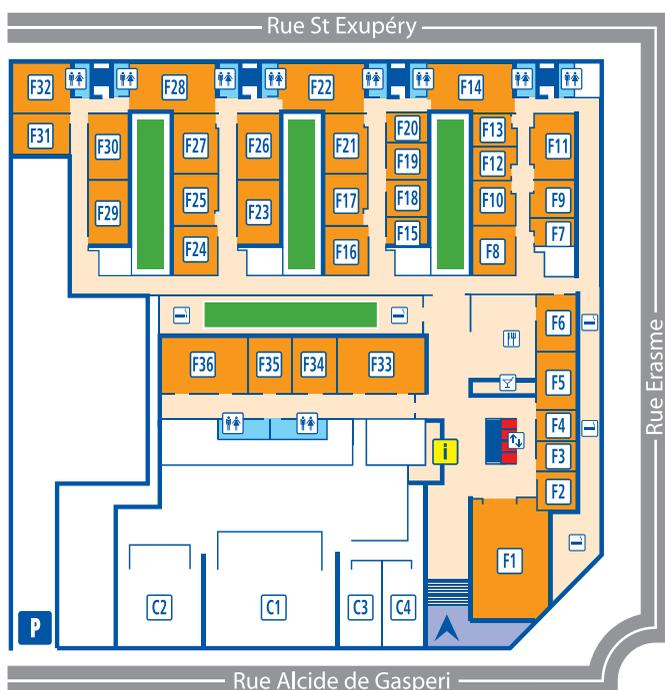
Situées en plein cœur du quartier du Kirchberg, les 4 salles du Centre de Conférences et les 36 salles du Centre de Formation de la Chambre de Commerce offrent sur plus de 6.500 m² un cadre exceptionnel pour des conférences, formations, réunions de travail et réceptions. Facilement accessibles par voiture (parking souterrain) et transport public, le Centre de Conférences et le Centre de Formation se trouvent à proximité du centre ville, de l'aéroport, des hôtels et des grands axes autoroutiers.

Équipées d'un matériel didactique de dernière génération (projecteurs, DVD, cabines de traduction, etc.), les salles offrent tout le confort nécessaire au succès des réunions et peuvent accueillir des groupes de toutes tailles. Les organisateurs ont le choix de faire servir déjeuners et dîners dans un des restaurants de la Chambre de Commerce ou de faire appel à un service de catering. Le grand lobby du Centre de Conférences, les espaces détente, la cafétéria et du Centre de Formation accueillent les visiteurs entre les séances de travail et de formation.

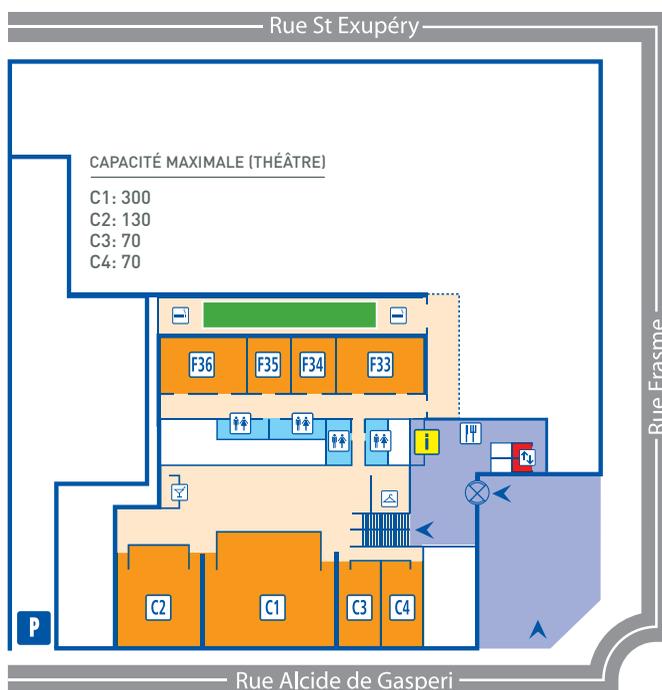


INFORMATION ET RÉSERVATIONS:

Tél. (+352) 42 39 39-240 | Fax (+352) 43 83 26
E-mail: events@cc.lu | Internet: www.cc.lu



PLAN DU CENTRE DE FORMATION



PLAN DU CENTRE DE CONFÉRENCES

LES MEMBRES ÉLUS ET LE FONCTIONNEMENT DE LA CHAMBRE DE COMMERCE



Assemblée constituante du 22 avril 2014 : (rangée du haut, de g. à dr.) Marc Wagener, Tom Theves (président du bureau électoral), Pierre Ahlborn, Bob Faber, Jos Sales, Jacques Lanners, Laurent Schonckert, Frank Wagener, Robi Sinner, Luc Verbeken ; (rangée du milieu, de g. à dr.) François Koepp, Guy Hoffmann, Anna Felgen Suardi, Christian Thiry, Bob Walté, Michel Rodenbourg, Evie Roos, Marc F. Decker, Pit Hentgen ; (rangée de devant de g. à dr.) Robert Dennewald, Jean J. Schintgen, Etienne Schneider (Vice-Premier ministre, ministre de l'Economie et ministre de tutelle de la Chambre de Commerce d'après la loi), Michel Wurth, Fernand Ernster, Carlo Thill et Carlo Thelen (absents sur la photo : Massimo Amato, Alex Nick)

La Chambre de Commerce est constituée d'une assemblée plénière composée de 25 membres, élus pour 5 ans et répartis dans 6 groupes électoraux. Elle est l'organe de décision souverain de la Chambre de Commerce et représente l'ensemble de ses ressortissants. L'assemblée plénière fixe l'organisation interne de la Chambre de Commerce et désigne le directeur général dont la nomination est soumise à l'approbation du gouvernement.

Elle peut déléguer certains de ses pouvoirs au président et au Bureau de la Chambre de Commerce, qui se compose du président, Michel Wurth et de quatre vice-présidents, à savoir Robert Dennewald, Fernand Ernster, Jean J. Schintgen et Carlo Thill, élus par l'assemblée plénière.

Les groupes électoraux

- > **Groupe 1 - Commerce et autres activités commerciales non spécialement dénommées (8 sièges)**
Decker Marc, commerçant; Ernster Fernand, commerçant ; Rodenbourg Michel, commerçant ; Sales José, associé-gérant; Schonckert Laurent, dirigeant; Sinner Robert, commerçant; Suardi Anna, commerçante; Walté Robert, employé privé.
- > **Groupe 2 - Sociétés de participations financières (1 siège)**
Faber Robert, expert-comptable
- > **Groupe 3 - Industrie, PMI et PME (8 sièges)**
Dennewald Robert, ingénieur; Lanners Jacques, ingénieur; Nick Alex, vice-président; Roos Evie, vice-présidente; Thiry Christian, industriel; Wagener Frank, c.a.f. officer; Wagener Marc, gérant de société; Wurth Michel, directeur général.
- > **Groupe 4 - Banques, caisses rurales et autres activités financières (5 sièges)**
Ahlborn Pierre, banquier; Amato Massimo, banquier; Hoffmann Guy, banquier; Thill Carlo, banquier; Verbeken Luc, banquier.

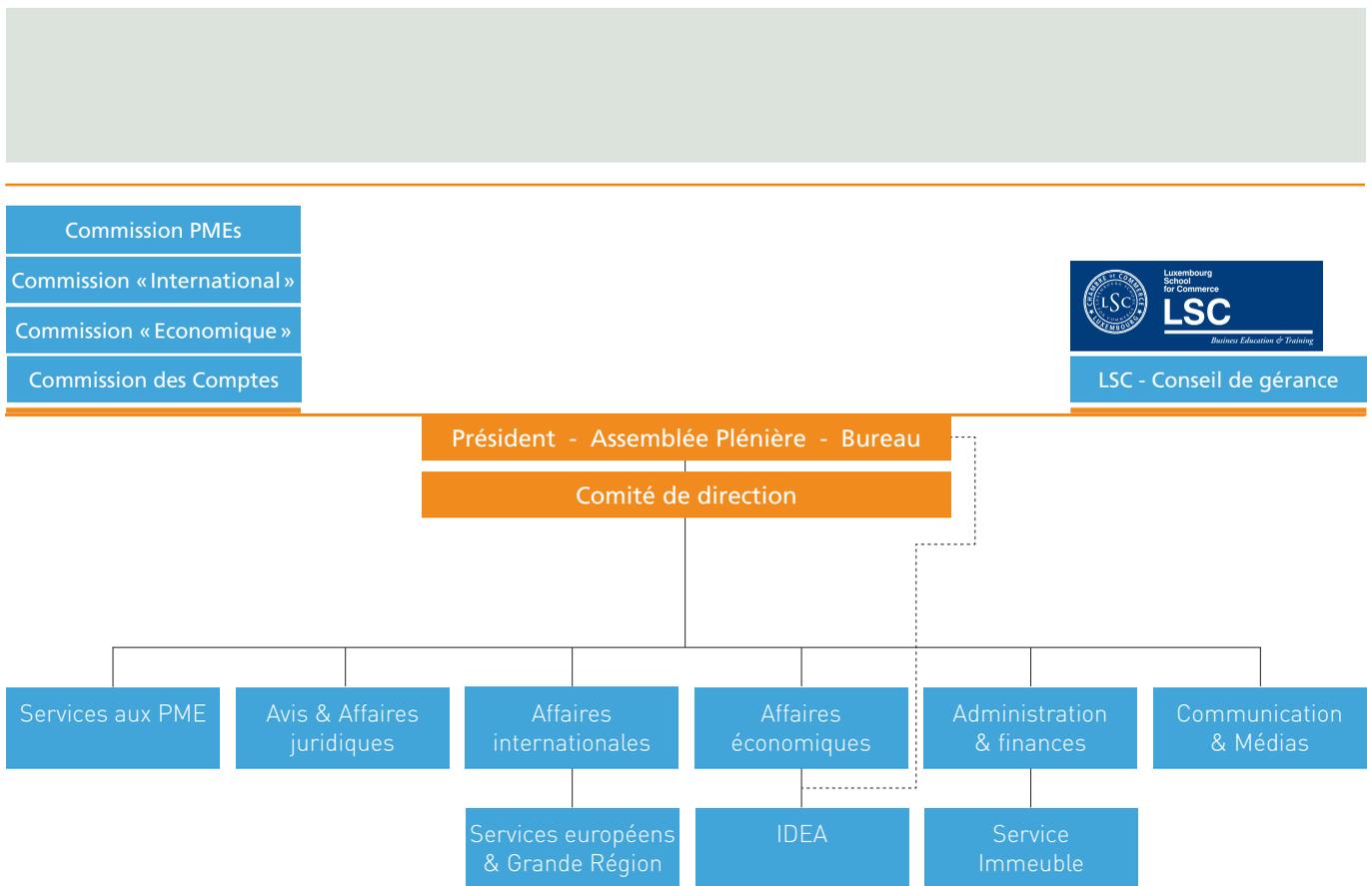
- > **Groupe 5 - Assurances (1 siège)**
Hentgen Pit, directeur général
- > **Groupe 6 - Hôtellerie, restauration et cafetiers (2 sièges)**
Koepp François, hôtelier; Schintgen Jean-Joseph, hôtelier

Les commissions et le conseil de gérance de la LSC

L'assemblée plénière désigne également, pour une durée de 5 ans, les commissions spécialisées suivantes :

- > **Commission des Comptes:** Pierre Ahlborn, président; Evie Roos; Frank Wagener; Bob Walté
- > **Commission Economique:** Marc Wagener, président; Marc Decker; Pit Hentgen; François Koepp; Jacques Lanners; Alex Nick; Laurent Schonckert; Carlo Thill; Bob Walté
- > **Commission «International»:** Robert Dennewald, président; Bob Faber; Jos Sales; Christian Thiry; Luc Verbeken; Frank Wagener
- > **Commission PME :** Michel Rodenbourg, président; Marc Decker; Anna Felgen-Suardi; Guy Hoffmann; François Koepp; Jean J. Schintgen; Laurent Schonckert; Robi Sinner
- > **Conseil de Gérance LSC:** Le conseil de gérance de la LSC est composé majoritairement de membres élus de la Chambre de Commerce et est présidé par un vice-président de la Chambre de Commerce. Les règles de fonctionnement et de délibération sont identiques à celles des commissions. Il est composé de: Fernand Ernster, président; Anna Felgen-Suardi; François Koepp; Jacques Lanners; Jean J. Schintgen

Ces commissions sont présidées par un membre élu désigné par l'assemblée plénière et assistées par les services de la Chambre de Commerce. Elles font un rapport régulier de leurs activités à l'assemblée plénière.



Le Comité de direction



Carlo Thelen, directeur général de la Chambre de Commerce, entouré des membres du comité: Marc Wagener, directeur Affaires Économiques, Patrick Ernzer, directeur Communication et Médias, Anne-Sophie Theissen, secrétaire du Comité de Direction, Gérard Eischen, directeur LSC et directeur Services aux PME et Steve Breier, directeur Administratif et Financier

PLAN



CONTACTS



Votre partenaire pour la réussite

Locaux

7, Rue Alcide de Gasperi
Luxembourg Kirchberg

Adresse Postale

Chambre de Commerce, L-2981 Luxembourg
Téléphone : (+352) 42 39 39 – 1
Fax : (+352) 43 83 26
E-mail : chamcom@cc.lu | Internet : www.cc.lu

Direction et Services généraux

Direction	(+352) 42 39 39 -300	direction@cc.lu
Chambre de Commerce Internationale – Comité national luxembourgeois	(+352) 42 39 39 -300	cci@cc.lu
Ressources Humaines	(+352) 42 39 39 -390	rh@cc.lu
Service Immeuble	(+352) 42 39 39 -249	im@cc.lu

Communication & Médias / Merkur

	(+352) 42 39 39 -380	merkur@cc.lu
--	----------------------	------------------------------------------------

Avis et Affaires Juridiques

Législation, droit du travail, droit des sociétés, etc.	(+352) 42 39 39 -354/332	avis@cc.lu
---------------------------------------------------------	--------------------------	--------------------------------------------

Services aux PME

Espace Entreprises	(+352) 42 39 39 -330	entreprises@cc.lu
Bourse d'entreprises	(+352) 42 39 39 -331	bourse@cc.lu
Mutualité de cautionnement et d'aide aux commerçants (MCAC)	(+352) 42 39 39 -339	mcac@cc.lu
BusinessMentoring	(+352) 42 39 39 -271	
1,2,3 GO	(+352) 42 39 39 -272	

Affaires Economiques

Analyses, études, enquêtes, statistiques	(+352) 42 39 39 -350	eco@cc.lu
------------------------------------------	----------------------	------------------------------------------

Affaires Internationales

Enterprise Europe Network - Luxembourg	(+352) 42 39 39 -360/310	international@cc.lu
Office du Ducroire	(+352) 42 39 39 -333	een@cc.lu
	(+352) 42 39 39 -320	odl@cc.lu

Administration & Finances

Affiliation, cotisations, comptabilité	(+352) 42 39 39 -250	affiliation@cc.lu
----------------------------------------	----------------------	----------------------------------------------------------

Centre de Conférences et de Formation

Réservations	(+352) 42 39 39 -240	events@cc.lu
--------------	----------------------	------------------------------------------------



LSC

Adresse postale

LSC, L-2981 Luxembourg
Téléphone: (+352) 42 39 39-220
Fax: (+352) 42 39 39-820
E-mail: info@lsc.lu | Internet: www.lsc.lu



CHAMBRE DE
COMMERCE
LUXEMBOURG



Chambre de Commerce

L-2981 Luxembourg
Tél. : (+352) 42 39 39 -1
Fax : (+352) 43 83 26
E-mail : chamcom@cc.lu
Internet : www.cc.lu

Mai 2014